

1,200 lits sont encore réservés à l'usage prioritaire des anciens combattants. Les hôpitaux situés à St-Jean (T.-N.), à Charlottetown (Î.-P.-É.), à Kingston et à Port Arthur (Ont.), à Regina et à Saskatoon (Sask.) et à Edmonton (Alb.) comptent 565 lits à l'usage prioritaire des anciens combattants.

**Le personnel médical et les programmes de formation.**—Nombreux sont les membres des effectifs professionnels des hôpitaux de traitement actif du ministère qui sont employés à temps partiel; la plupart d'entre eux sont nommés à leurs fonctions à la suite d'une recommandation du doyen de la faculté de médecine de l'université à laquelle l'hôpital est affilié. Ils font partie en majorité de facultés de médecine où ils enseignent, tout en pratiquant aussi leur profession à leur propre compte. Dans les établissements de traitement actif, on maintient des programmes d'enseignement médical qui sont considérés comme essentiels pour attirer les professionnels les mieux qualifiés, et assurer ainsi des soins médicaux de la plus haute qualité. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé tous les hôpitaux de traitement actif du ministère à s'occuper de formation postuniversitaire en médecine et en chirurgie, et la majorité d'entre eux sont également autorisés à mettre en œuvre des programmes de formation postsecondaire avancée intéressant les diverses spécialités. Il existe également un programme visant les internes et les médecins à demeure dans les spécialités médicales ainsi que dans les autres domaines suivants: la physiothérapie, l'ergothérapie, la diététique, la psychologie, les services de laboratoires et les services médico-sociaux. À l'hôpital Camp Hill, à Halifax, il existe un cours pour aides-infirmières. Cette école peut former, chaque année, 70 aides-infirmières, et celles qui obtiennent leur diplôme peuvent obtenir un emploi dans d'autres hôpitaux du ministère. À l'hôpital Westminster, de London (Ont.), se poursuit un programme continu de formation postuniversitaire en pharmacie, organisé de concert avec l'école de pharmacie de l'Université de Toronto.

**Recherches médicales.**—En 1966, 90 projets de recherches cliniques étaient en cours. Le programme est varié mais il vise surtout les affections propres au vieillissement, pour lesquelles le ministère est particulièrement bien placé pour entreprendre des recherches. On a établi des unités autonomes de recherches cliniques dans les hôpitaux de traitement actif à Montréal, London, Winnipeg et Vancouver.

#### Section 4.—Établissement agricole et construction de maisons

La loi sur les terres destinées aux anciens combattants, promulguée en 1942 et dont la portée et les dispositions financières ont été considérablement élargies depuis, prévoit une aide financière, technique et de surveillance, aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et du Contingent spécial de Corée, afin de leur permettre de s'établir sur une ferme ou comme pêcheurs commerciaux, soit à plein temps, soit à temps partiel; d'acquiescer, de construire ou d'améliorer leur propre habitation, et de coloniser des terres provinciales, fédérales et des réserves indiennes. La modification la plus récente remonte à juin 1965. Les nouvelles dispositions ont haussé le maximum des prêts prévus par la loi, à \$40,000 pour le cultivateur qui exploite à plein temps une ferme rentable; à \$18,000 pour une petite ferme familiale; à \$16,000 pour le cultivateur à temps partiel et à \$18,000 pour l'ancien combattant qui veut se construire une maison sur des terrains d'une superficie égale à celle des lots de ville. L'aide financière en vertu de la loi est comparable à celle qui est offerte aux personnes qui n'entrent pas dans la catégorie des anciens combattants, en vertu de la loi sur le crédit agricole et de la loi nationale sur l'habitation.

Depuis la date d'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 31 décembre 1966, 105,667 anciens combattants furent établis sur des terres en vertu des dispositions de cette loi. De ce nombre, 30,741 consacrent tout leur temps à leur ferme; 62,055 sont de petits exploitants; 5,596 sont établis sur des terres de la Couronne; 1,345 sont pêcheurs commerciaux; 1,678 sont d'anciens combattants indiens établis sur des réserves; 4,252 anciens combattants se sont construits des maisons sur des terrains d'une superficie égale à celle des lots de ville.